

GUIDE D'ACTIVITÉS

DIN 6740 Mission professionnelle, 6 crédits

DIN 6900 Projet intégré – organisation – international, 3 crédits

Maitrise (M.Sc.A.) en aménagement options

Design, création et innovation (DCI)

Théories en design (TED)

Document d'information

Juin 2022

DÉFINITION

Les activités **DIN 6740 Mission professionnelle (6 crédits)** et **DIN 6900 Projet intégré - organisation - international (3 crédits)** offrent des occasions de collaboration au sein d'une organisation communautaire, publique ou privée œuvrant dans un domaine pertinent pour le programme d'études et le projet de l'étudiant. Dans le cadre du sigle DIN 6900, l'étudiant peut également réaliser une expérience de formation auprès d'un laboratoire de recherche.

Dans le cadre de son cheminement, un étudiant peut compléter seulement un de ces deux sigles optionnels.

OBJECTIFS

Ces deux activités ont comme objectif premier de favoriser l'échange de connaissances et d'expertises entre les milieux et personnes. Elles peuvent être menées au sein d'organisations au Québec ou hors Québec.

Ces activités permettent à l'étudiant d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences tout comme de mobiliser ses savoirs et savoir-faire dans des milieux preneurs. Elles peuvent permettre de découvrir un domaine spécialisé, d'éclairer les problématiques de recherche ou les sujets d'intérêt de l'étudiant, de participer à développer une expertise fine, d'acquérir une vision globale des problématiques propres au domaine d'intervention, et de contribuer au milieu en appliquant son savoir.

DURÉE

Conformément au règlement pédagogique de l'Université de Montréal, la durée de ces activités de type « stage » est établie en fonction du nombre de crédits. Chaque crédit équivaut à quarante-cinq heures ou 1 semaine de travail. Ainsi, pour une activité de 3 crédits, la durée prévue est de 3 semaines ou 135 heures. Pour une activité de 6 crédits, la durée est de 6 semaines ou de 270 heures.

PLANIFICATION ET INSCRIPTION

Le contexte, les objectifs spécifiques, la ou les organisations impliquées, les liens avec le projet réalisé dans le programme, la contribution escomptée au milieu, la durée et les dates (si connues) doivent être précisés par écrit dans le formulaire d'inscription et approuvés par le professeur responsable.

L'inscription à ces activités se fait au moment de l'inscription aux activités pédagogiques du trimestre au cours duquel elle se déroulera (voir formulaire 13).

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Par son rapport d'activité, l'étudiant doit faire la preuve que les objectifs poursuivis par celle-ci ont été atteints et expliquer s'il y a lieu les raisons pour lesquelles les objectifs ont été modifiés.

Un répondant du milieu d'accueil doit produire, à la fin de l'activité, une lettre confirmant la contribution de l'étudiant. Celle-ci doit être jointe au rapport produit par l'étudiant et remis au professeur ou tuteur responsable.

Les activités sont évaluées selon le barème : succès/échec.

CONTENU DU RAPPORT

L'étudiant doit rédiger un rapport qu'il doit remettre à son directeur ou tuteur au plus tard à la fin du trimestre suivant celui de la tenue de l'activité¹. Celui-ci doit notamment inclure les informations suivantes :

- Une présentation des objectifs
- Une description de l'organisation et du déroulement général de l'activité
- Une description des activités réalisées
- Un bilan des connaissances ou compétences acquises
- Un bilan de la contribution au projet réalisé dans le cadre du programme d'études
- Un bilan de la contribution au milieu
- Des éléments de documentation de l'expérience (ex. photo, vidéo, dessins, textes, etc.)
- Une lettre d'un répondant du milieu décrivant la contribution de l'étudiant

N.B. Le nombre de pages de ce rapport peut varier selon les caractéristiques de l'activité et selon les consignes du professeur ou du tuteur responsable. Il ne saurait cependant être inférieur à 10 pages pour le sigle DIN 6900 et à 15 pages pour le sigle DIN 6740, excluant : la lettre de la personne répondante dans le milieu, les pages titres et table des matières, et les annexes s'il y a lieu.

COUVERTURE D'ASSURANCE

L'étudiant de l'Université de Montréal qui effectue un stage à l'extérieur de l'institution bénéficie de deux couvertures d'assurances : a) Responsabilité civile et professionnelle, et b) Accidents – blessures physiques. Toutefois, si un stage se déroule à l'extérieur du Québec, une assurance-voyage médicale est fortement recommandée.

Cependant, dans le cas d'un stage rémunéré, l'étudiant doit être couvert par les assurances de l'organisation d'accueil. Il n'est pas éligible aux couvertures d'assurances de l'Université. La notion d'un stage rémunéré réfère à un contexte où l'étudiant reçoit un salaire de l'employeur. Il ne s'agit donc pas de sommes obtenues sous la forme de bourses. Les Per Diem, allocations et forfaits ne sont pas considérés comme étant une rémunération. En cas de poursuite, les assureurs de l'employeur de l'étudiant seront sollicités. Dans le cas de blessures physiques ou psychologiques, les assurances de l'entreprise ou de l'organisme couvriront les frais, et, le cas échéant, la CSST et la RAMQ fourniront le complément. Pour l'information relative à ces protections, consulter le site : <http://www.fin.umontreal.ca/assurances/faq>

La couverture d'assurance de l'Université s'applique uniquement si l'étudiant est bel et bien inscrit au sigle au moment de sa présence en milieu de stage. Par conséquent, la couverture d'assurance ne s'applique pas lors de visites préalables au stage lorsqu'elles ont lieu avant le début officiel de l'activité ou après la fin de celle-ci.

¹ Advenant que le candidat souhaite terminer son programme avec cette activité, il devra s'assurer que la durée de celle-ci ainsi que la remise du rapport soient réalisées dans le même trimestre, et ce afin d'éviter des frais de scolarité supplémentaires d'un trimestre pour la rédaction du rapport.

Note : La forme masculine utilisée dans ce document désigne toutes les personnes.